



# Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG cedex

Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : [navigants@unac.asso.fr](mailto:navigants@unac.asso.fr)

[www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

Réf : LDS 11-09-37.FM

**EASYJET**

**Madame Carolyn Mc CALL**

CEO

Hangar 89

LONDON LUTON AIRPORT

LU2 9PF

UNITED KINGDOM

Roissy, le 9 septembre 2011

Madame,

Depuis plusieurs années, notre organisation professionnelle essaie avec sincérité de jouer son rôle de partenaire social pour améliorer, par la concertation, les conditions d'emploi et de rémunération des équipages de cabine.

Malheureusement, nous devons faire, le constat que durant toutes ces années, la Direction d'EasyJet n'a pas su faire preuve de la même loyauté dans son dialogue social. C'est ainsi que, même si sur un certain nombre de points mineurs nous avons pu trouver ensemble, par la discussion, des aménagements conventionnels, le traitement des principaux problèmes auxquels sont confrontés nos mandants est systématiquement reporté à plus tard. Même lorsque l'administration constate des anomalies et des infractions, la Direction continue le plus souvent d'ignorer l'application de la législation française. Pourtant, les équipages de cabine continuent d'effectuer leur travail à bord avec le plus grand professionnalisme, ce qui n'est évidemment pas étranger aux bons résultats économiques d'EasyJet.

Nous considérons que les équipages doivent être associés aux résultats de leur compagnie, c'est pourquoi nous revendiquons la création d'un accord d'intéressement qui nous est refusé avec constance par la Direction. Les arguments utilisés par la Direction sont d'une particulière mauvaise foi, puisqu'elle est allée jusqu'à nous dire qu'il ne pouvait pas avoir d'accord d'entreprise, « parce qu'il n'y avait pas d'entreprise » ! Ceci donne une indication sur la pauvreté du dialogue social de notre compagnie.

Nous considérons également indispensable d'améliorer les garanties offertes aux équipages en cas d'accident de travail et de maladie. À cet effet, nous réclamons que le salaire soit maintenu dans ces situations pendant une durée à négocier.



Par ailleurs, il nous semble indispensable que la fidélité, donc l'ancienneté, des équipages de cabine soit récompensée par la création d'un élément de rémunération spécifique, à l'instar de ce qui existe pour nos collègues pilotes (loyalty bonus).

Tous ces sujets nous apparaissent comme légitimes, nos revendications ne sont pas extravagantes et malgré tout, à aucun moment la Direction d'EasyJet n'a accepté aucune concession.

C'est ainsi que nous avons été contraints d'appeler les équipages de cabine à un arrêt de travail les 12 et 13 juillet dernier.

Depuis, malgré quelques vagues promesses d'ouverture de discussions sur ces sujets, le management d'Easyjet est retombé dans son travers habituel, l'immobilisme.

Si nous faisons appel à vous, c'est que nous sommes déterminés à défendre la politique contractuelle, à améliorer les garanties sociales des équipages et à associer les salariés à la bonne santé de leur compagnie, et que dans le même temps nous voulons croire qu'avant d'en arriver à un nouveau conflit vous saurez donner les impulsions nécessaires au déblocage de la situation et que sous votre autorité de réelles négociations pourront s'ouvrir afin de mettre en place une véritable politique sociale chez EasyJet.

Le délégué syndical UNAC EASYJET

Eric CUNNAC

